

# RAPPORT ANNUEL 2019

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services



temp**service**

12 décembre 2018

Convention collective de travail  
Location de services

## **Sommaire**

<b>Rapport d'activité – Application.....</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité – Formation continue.....</b>	<b>9</b>
<b>Rapport d'activité – tempcare .....</b>	<b>11</b>
<b>Rapport de la commission de recours.....</b>	<b>12</b>
<b>Rapport de la commission des finances .....</b>	<b>14</b>
<b>RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....</b>	<b>17</b>

# La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services (AFPL)

En 2019, le comité de la CPSLS s'est rencontré à six reprises et a préparé les travaux du comité ainsi que des commissions. La CPSLS s'est également réunie à six reprises et s'est particulièrement occupée du projet Equal Minimum Pay, que les partenaires sociaux ont lancé à la fin 2018. La CPSLS avait créé dans ce but un groupe de travail Equal Minimum Pay, qui a été chargé d'examiner comment concrétiser le principe Equal Minimum Pay / Equal Time dans la CCT Location de services.

Le commentaire de la CCT a pu être publié avec succès au printemps. La CPSLS s'est également occupée de différentes divergences entre la CCT et le contrat cadre de la solution de branche, de l'intégration de la location de services dans le système d'information Alliance construction (SIAC), ainsi que de la problématique de la location de services dans les ménages privés (modèles live-in). Le site internet de l'Association [www.tempservice.ch](http://www.tempservice.ch) a également été modernisé.

L'association s'est trouvée dans une bonne situation financière grâce, d'une part, à l'effet majeur inattendu des mesures d'économie introduites en 2016 pour les subventions à la formation continue et, d'autre part, à la croissance supérieure à la moyenne de la branche temporaire. La CPSLS a demandé à l'assemblée générale de l'AFPL d'adapter le règlement, ce qui a conduit à une certaine diminution des conditions requises auprès du fonds de formation continue temptraining. La CPSLS a par ailleurs créé un groupe de travail paritaire chargé de développer des mesures pour une optimisation de l'utilisation des fonds. Étant donné la menace de diminution des contributions 2020 en raison de la pandémie due au coronavirus, il est utile de disposer de réserves suffisantes.

## Commission professionnelle Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS), état au 31.12.2019

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Fischer-Rosinger	Myra	swisstaffing	Présidente Représentant des travailleurs
Aeby	David	Unia	Vice-président, Représentante des employeurs
Polito	Véronique	Unia	Représentante des travailleurs
Maissen	Hans	Syna	Représentant des travailleurs
Gerber	Lorenz	Société des employés de commerce	Représentant des travailleurs
Macula	Korab	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Nussbaumer	Igor	swisstaffing 01.01.2019-31.05.2019	Représentante des employeurs
Schneuwly	Yves	Swisstaffing 01.06.2019-31.12.2019	Représentant des employeurs
Eichenberger	Michel	swisstaffing	Représentant des employeurs

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisation</b>	<b>Fonction</b>
Bock	Beatrix	Kessler & Co AG	Représentant du secrétariat tempcare (responsable)
Rennenkampff	Kaj	Unia	Représentant du secrétariat tempcontrol (responsable)
Trenna	Claudio	swisstaffing	Représentant du secrétariat tempraining (responsable)
Campanello	Bruna	Unia	Membre remplaçant
Häberli	Christoph	Unia	Membre remplaçant
Eicher	Boris	swisstaffing	Membre remplaçant
Osterfeld	Marius	swisstaffing	Membre remplaçant
		KPMG	Organe de révision

# Rapport d'activité – Application

## Situation initiale

En 2019, l'activité de contrôle a pu être maintenue à un niveau élevé. D'autres efforts ont par ailleurs été entrepris afin d'affiner la standardisation ainsi que l'amélioration du processus de contrôle. Les projets pour le rapport de contrôle et la décision ont ainsi pu être améliorés grâce aux inputs des trois régions linguistiques.

Les secrétariats des CPPR ont également dû traiter en 2019 de nombreuses demandes en lien avec la CCT Location de services.

## Service d'encaissement

Le service d'encaissement s'est essentiellement occupé des cas particuliers, dans lesquels la question de l'affiliation devait être clarifiée de manière approfondie.

## Secrétariat d'application, secrétariats des CPPR

Le secrétariat d'application ainsi que les trois secrétariats des CPPR n'ont pas été renforcés au niveau du personnel. Le secrétariat d'application s'est surtout occupé en 2019 des clarifications dues aux questions de soumission. Un plus grand défi a consisté dans le changement de fournisseur pour la gestion de la banque de données. Ce changement s'est très bien déroulé. Un projet a été lancé simultanément afin de moderniser la banque de données sur le plan technique.

### Secrétariat d'application

Direction	40%
Administration	320%
Coll. spécialisés	300%
Pôle juridique	240%
Encaissement	100%

### CPRA

Direction	100%
Coll. juridique	160%
Secrétariat	200%

### CPRR

Direction	100%
Secrétariat	100%

### CPRT

Direction	80%
Secrétariat	100%

## Commission Paritaire Régionale de la suisse Alémanique (CPRA)

La CPRA s'est rencontrée en 2019 à six reprises. Dès le mois d'octobre 2019, c'est Bajram Arifaj qui a remplacé Claudia Stöckli pour Syna en tant que représentant des travailleurs à la commission. La montagne de dossiers en cours a pu diminuer grâce au renforcement supplémentaire par un collaborateur juriste. La CPRA a également effectué en 2019 une formation de ses contrôleuses et contrôleurs.

**Fin 2019, la CPRA était composée comme suit :**

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cornu	Roman	swisstaffing	Président, Représentant des employeurs
Klaus	Beatrice	tempcontrol	Secrétaire
Bischofberger	Felix	SEC Est	Représentant des travailleurs
Giger-Schmid	Andreas	Unia Aarau / nord-ouest de la Suisse	Représentant des travailleurs
Emmenegger	Kurt	Unia Aarau / nord-ouest de la Suisse	Représentant des travailleurs
Jusqu'en septembre 2019 : Stöckli	Claudia	Syna	Représentante des travailleurs
À partir d'octobre 2019 : Arifaj	Bajram	Syna	Représentant des travailleurs
Christen	Daniel	Employés Suisse	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Gähme	Anke	Unia Suisse orientale - Grisons	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Dupont	Alain	swisstaffing	Représentant des employeurs
Erismann	Reto	swisstaffing	Représentant des employeurs
Hügli	David	swisstaffing	Représentant des employeurs

### Activité en 2019

Décisions de contrôle prises	126
Rapports de contrôle reçus	104
Décisions notifiées	144*
Peines conventionnelles prononcées	93
Recours déposés	22
Procédures clôturées	152

\*(dont 15 décisions ayant pour objet des demandes de réexamen ainsi que des décisions portant sur les peines conventionnelles)

## Commission Paritaire Régionale Romande de la location de services (CPRR)

En 2019, la CPRR s'est réunie à huit reprises. En Suisse romande, l'intensité du contrôle s'est maintenue à un niveau élevé, malgré quelques difficultés avec des organes de contrôle.

**Fin 2019, la CPRR était composée comme suit :**

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cambria	Serena	swisstaffing	Présidente Représentant des employeurs
Dévaud	Mathilde	Secrétariat CPRR	Secrétaire
Zufferey	Francine	Unia Valais	Représentante des travailleurs
Landry	Abdeslam	Unia Vaud	Représentant des travailleurs
Glayre	Mélanie	Syna Fribourg	Représentante des travailleurs
Heger	Pierre Serge	Employés Suisse	Représentant des travailleurs
Thies	Marie-Hélène	Unia Jura	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Jaquet	Virginie	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Lang	Gautier	swisstaffing	Représentant des employeurs
Knösel	Thomas	swisstaffing	Représentant des employeurs
Suter	Urs	Swisstaffing	Représentant des employeurs

### Activité en 2019

Décisions de contrôle prises	54
Rapports de contrôle reçus	38
Décisions notifiées	66
Peines conventionnelles prononcées	31
Recours déposés	7
Procédures clôturées	72

## Commission Paritaire Régionale du Tessin de la location de services (CPRT)

En 2019, la CPRT s'est réunie à 4 reprises, et a traité à ces occasions les affaires en cours mais également les dossiers plus anciens qui avaient développé une procédure plus lente ou plus approfondie. Les décisions de la commission ainsi que les rapports de contrôle concernaient à plusieurs reprises des périodes de contrôle diverses et se référaient par ailleurs à plusieurs années auparavant.

Outre l'évolution actuelle de son propre mandat de contrôle, la CPRT a répondu ponctuellement à toutes les nombreuses sollicitations externes concernant des demandes d'informations.

La commission relève qu'il y a eu de manière générale une bonne adaptation des entreprises aux dispositions prévues par la CCT Location de services, laquelle connaît un développement positif et continu au fil des années. Les infractions qui ont été constatées concernent principalement les secteurs liés à la construction.

### Fin 2019, la CPRT était composée comme suit:

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Guggiari	Sharon	swissstaffing	Présidente, Représentante des employeurs
Scolari	Giovanni	OCST	Représentant des travailleurs
Milani	Gabriele	Unia Tessin & Moesa	Représentant des travailleurs
Cadenazzi	Dario	Unia Tessin & Moesa	Représentant des travailleurs 14.05.2019 puis Secrétaire
Cima	Igor	Unia Tessin und Moesa	Représentant des travailleurs à partir du 24.09.2019
Peduzzi	Stefano	SIC Tessin	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Restuccia Martignano	Sibilla	swissstaffing	Représentante des employeurs
Marzano	Fabrizia	swissstaffing	Représentante des employeurs
Colombara	Filippo	swissstaffing	Représentant des employeurs (Membre suppléant permanent)

### Activité en 2019

Décisions de contrôle prises	47
Rapports de contrôle reçus	42
Décisions notifiées	22
Peines conventionnelles prononcées	11
Recours déposés	5
Procédures clôturées	23



## **Remarques générales**

La majorité des contrôles se sont déroulés sans grandes difficultés. La collaboration avec les entreprises était généralement très bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Nous avons néanmoins dû constater que la gestion des dossiers ainsi que des données pour un contrôle était toujours plus lacunaire. Le contrôle du temps de travail en particulier était très complexe, car il était la plupart du temps saisi sommairement de manière électronique. Les rapports de temps de travail devaient dès lors être passés en revue de manière individuelle afin par exemple de pouvoir constater si des heures supplémentaires avaient été effectuées et indemnisées en conséquence.

Les principaux manquements constatés concernaient le respect du temps de travail ainsi que le paiement des suppléments relatifs aux heures supplémentaires. Les défauts constatés ont la plupart du temps été corrigés et, lorsque cela était nécessaire, les versements rétroactifs ont été effectués. Ceci est également illustré par le nombre élevé de finalisations de procédures.

## **Comportement non coopératif**

Il est arrivé de manière sporadique que des entreprises ne soient pas coopératives. Elles refusaient ainsi de produire les données ainsi que les documents nécessaires et n'étaient pas prêtes à corriger les erreurs évidentes. Dans ce genre de situations, les dépenses de contrôle étaient très élevées et l'outil mis à disposition des autorités d'exécution de la CCT Location de services atteignait rapidement ses limites. Fort de ces expériences, l'octroi de prolongations de délais a été traité de manière toujours plus restrictive.

## **Collaboration et coordination améliorées**

La collaboration avec les autorités cantonales d'exécution a pu être encore améliorée. Il en va de même de la coordination de l'activité d'exécution avec les secrétariats d'application des autres branches.

## **Mise en oeuvre**

Les cas dans lesquels les CPPR se sont heurtés à des difficultés pour mettre en œuvre les décisions prises, continuent d'augmenter. De nombreuses entreprises ont de la peine à prouver, par les relevés bancaires, que les paiements rétroactifs ont été effectués, ou à effectuer rétroactivement l'annonce pour la LPP.

Les CPPR ont par ailleurs été toujours plus confrontés aux situations dans lesquelles les peines conventionnelles qui ont été prononcées ne sont pas payées, malgré deux rappels, ce qui implique d'introduire des procédures d'exécution.

## Rapport d'activité – Formation continue

temptraining, le fonds de formation continue pour les travailleurs temporaires, existe depuis l'entrée en vigueur de la CCT Location de services, le 1er janvier 2012, et est actif depuis le 1er juillet 2012. A la fin 2019, neuf collaborateurs étaient engagés auprès du secrétariat de temptraining.

Du 1er janvier au 31 décembre 2019, 11'291 demandes de formation continue ont été déposées auprès de temptraining (2018: 10'422 demandes). Le secrétariat a pu en accepter 8'473; le paiement a pu être effectué pour 6'320 d'entre elles. Les autres demandes n'ont encore pas pu être comptabilisées en raison du fait que les formations continues y relatives étaient encore en cours.

Les demandes accordées pour 2019 correspondent à un montant de CHF 10'338'738.- (2018: CHF 9.69 mio). De ce montant, CHF 7'666'915.- ont été payés aux travailleurs temporaires ou aux entreprises de location de services (2018: CHF 8.82 mio).

En 2019, 653 demandes au total ont été refusées, au motif qu'elles ne remplissaient pas les critères prévus par le règlement. Le pourcentage moyen des demandes refusées correspondait en 2019 à 7%.

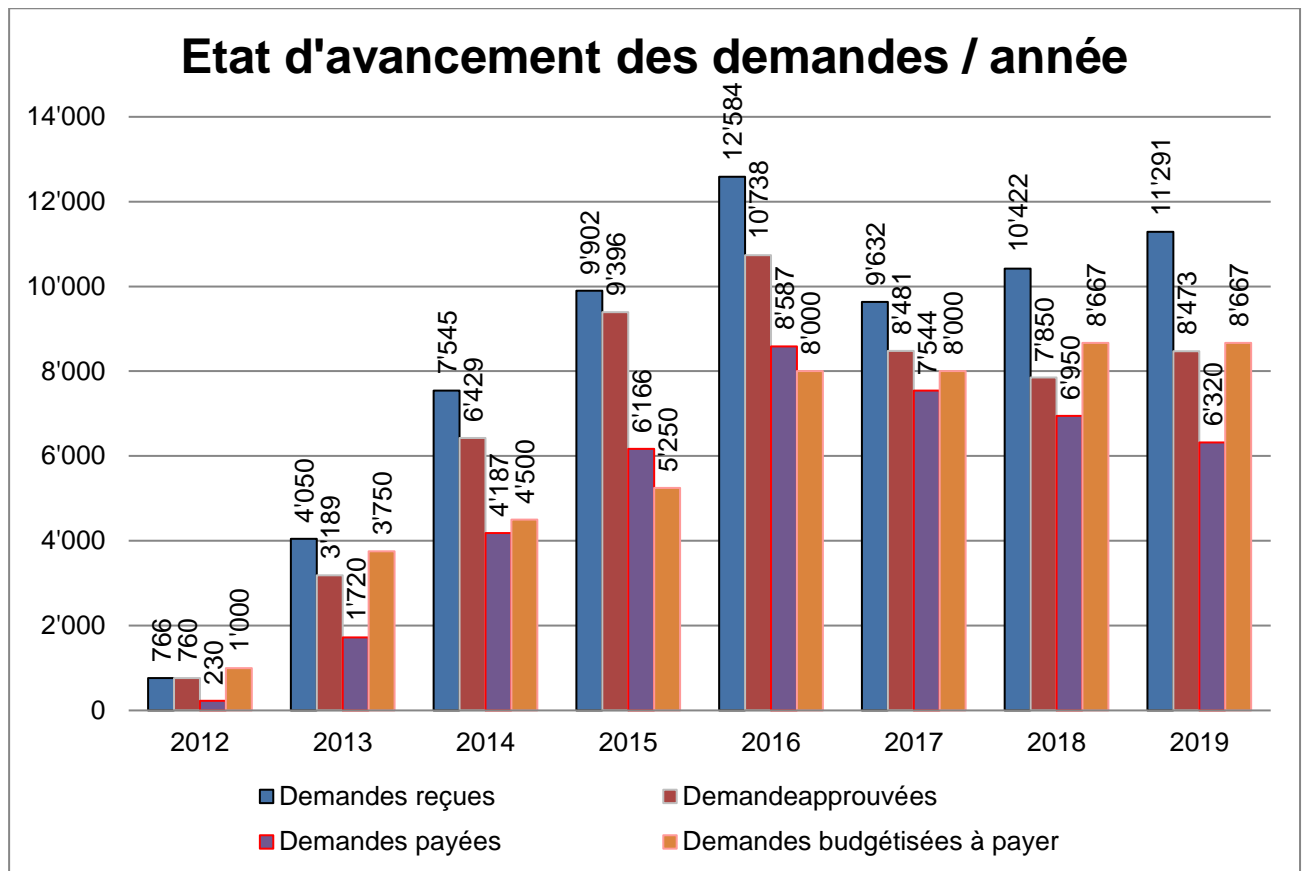
La campagne nationale de promotion de temptraining, menée dans les trois langues, a débuté en automne 2018. Elle avait pour but de mieux faire connaître le fonds de formation continue auprès des travailleurs temporaires. Elle a été effectuée avec succès en deux étapes, en avril et octobre 2019, avec des annonces supplémentaires ainsi que de la publicité dans les transports publics.

En avril 2019, les critères d'admissibilité en faveur des travailleurs temporaires ont été élargis. Il a par ailleurs été décidé, lors de l'assemblée générale de la CPSLS de décembre 2019, d'améliorer l'offre à partir du 1er janvier 2020, afin qu'encore plus de travailleurs temporaires puissent profiter du fonds de formation continue.

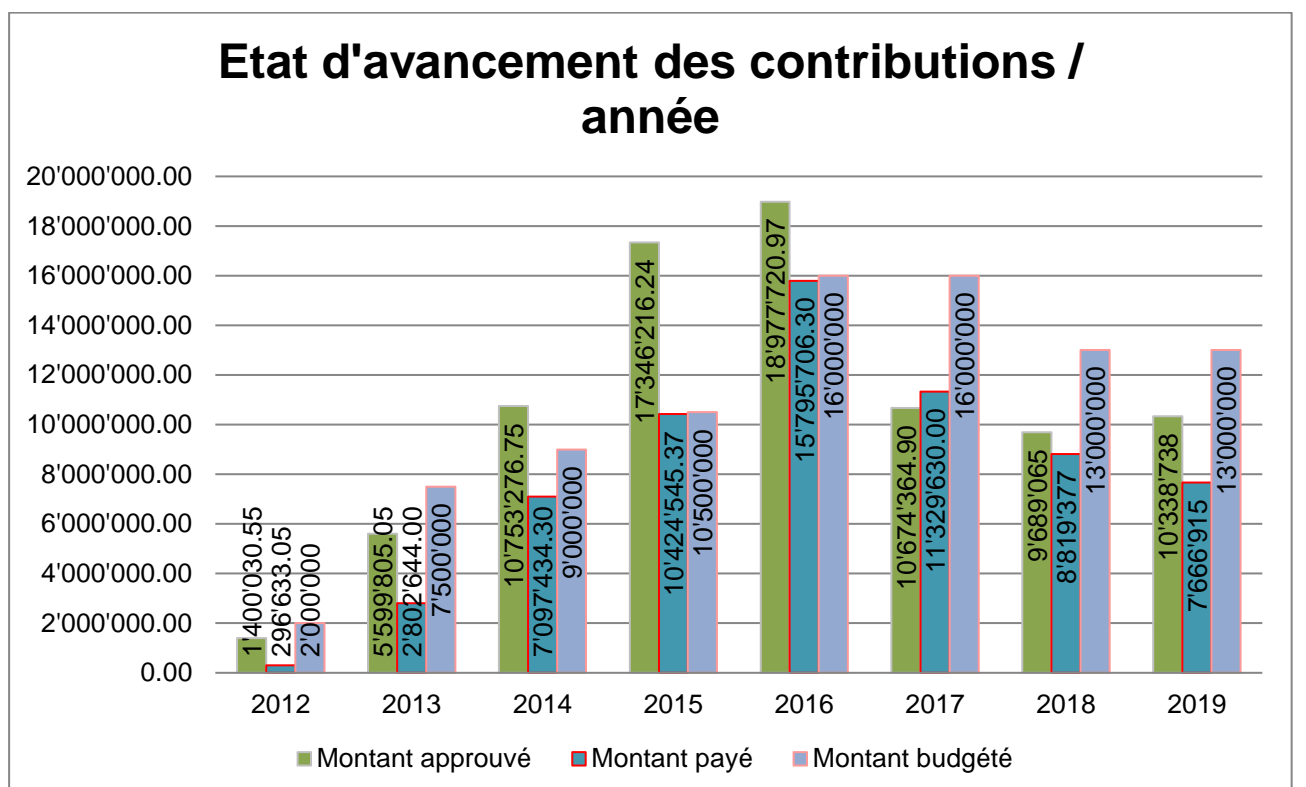
La mise en œuvre de la première phase (remplacement du système existant) du projet de digitalisation s'est terminée en mars 2019. La seconde phase s'est terminée en 2019 avec l'exploitation pilote du nouveau portail internet à l'interne. Cette phase se poursuivra en 2020. L'introduction ainsi que les tests de la seconde phase ont nécessité une nouvelle augmentation des besoins en personnel. Deux collaborateurs sont engagés de manière intensive dans le projet, et tous les collaborateurs pouvaient prendre part aux tests.

## Graphiques

Graphique 1



Graphique 2



## Rapport d'activité – tempcare

Durant l'année de référence, 616 contrats ont été traités dans le cadre de la solution de branche IJM (493 contrats l'année précédente). La masse salariale subventionnée s'est élevée à 4.035 mia (CHF 3.510 mia l'année précédente); elle a augmenté de 14.9% par rapport à l'année précédente. Un montant de 71.2% (71.5% l'année précédente) de la masse salariale déterminante pour la CCT Location de services a été assuré par la solution de branche IJM. Les subventions de primes payées ont augmenté de 14.9% pour s'élever à 16.138 mio (CHF 14.040 mio l'année précédente).

### Développement des années 2012 à 2018

Année	Masse salariale déterminante	Montant de la subvention	Taux de prime moyen
2012	CHF 2'285'149'217	CHF 9'140'597	2.88%
2013	CHF 2'638'541'478	CHF 10'554'166	2.79%
2014	CHF 2'781'302'992	CHF 11'125'212	2.68%
2015	CHF 2'852'321'411	CHF 11'409'286	2.60%
2016	CHF 3'097'656'738	CHF 12'390'627	2.31%
2017	CHF 3'509'916'442	CHF 14'039'666	2.37%
2018	CHF 4'034'596'678	CHF 16'138'387	2.28%

Le taux de prime moyen a diminué à 2.28% (2.37% l'année précédente).

63.2% de la masse salariale ont été assurés avec un délai d'attente de 2 jours, 16.7% avec un délai d'attente de 30 jours, 9.0% avec un délai d'attente de 7 jours et 5.8% avec un délai d'attente de 14 jours. Les autres délais d'attente – de 1, 3, 60 et 90 jours – se situent à moins de 5.0%.

Plus de 95% des personnes sont assurées dans le groupe de personnes 1 avec les prestations entières selon la CCT, et les autres personnes sont dans le groupe 2. Ces chiffres sont stables depuis de nombreuses années.

Les recettes de primes ont atteint CHF 78,350 mio, en tenant compte du montant de subvention de 0.40%. Le total des paiements des assureurs s'est élevé à CHF 64,185 mio. Le taux de prestations en lien avec les primes de risques perçues s'élevait à 89% (88% l'année précédente).

Le changement de direction de febs AG au 1er mars 2019, suite au départ à la retraite de son ancien directeur émérite actif depuis de nombreuses années Albert Guntli, à Kessler & Co AG avec la nouvelle directrice Béatrix Bock s'est déroulé parfaitement.

## Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services statue sur les recours déposés par les parties concernées contre :

- Des décisions de soumission
- Des décisions de constatation
- Des peines conventionnelles prononcées
- Des décisions découlant de contrôles, notamment la prise en charge des frais de contrôle
- Des décisions concernant les demandes de prise en charge des frais de formation continue
- Des décisions concernant les demandes de prises de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la CPSLS et des CPPR (art. 39, al. 2 de la CCT Location de services)

**La commission de recours se compose 2019 des personnes suivantes :**

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Regotz	Mathias	Syna – le syndicat Vice-président, Responsable du secteur Industrie	Président
Vincenzi	Decimo	swissstaffing Service juridique	Vice- Président
Vonaesch	Martin	Adecco Ressources Humaines SA Head of Legal	Représentant des employeurs
Thomas	Philip	Syndicat Unia Responsable du service juridique	Représentant des travailleurs
Burkard	Christof	Employés Suisse Responsable suppléant de secteur / Responsable du service Droit et partenariat social	Représentant des travailleurs (membre suppléant permanent)

En 2019, la commission de recours a tenu cinq séances ordinaires. Elle était représentée lors des séances d'échange de la présidence et des secrétariats des organes d'exécution (c'est à dire tempcontrol, CPRA, CPRR, CPRT). Elle a traité des cas de recours suivants :

Instance précédente	Objet	Statut
CPSLS, représentée par tempcontrol	Soumission à la CCT Location de services	0 décision rendue
CPRA	Contrôle paritaire	17 décisions rendues
CPRR	Contrôle paritaire	5 décisions rendues
CPRT	Contrôle paritaire	9 décisions rendues
CPSLS, représentée par temptraining	Formation continue	29 décisions rendues

<b>2019</b>	<b>Recours déposés</b>	<b>CR - décisions</b>	<b>Recours admis</b>	<b>Recours refusés</b>
CPRA	22	17	7	10
CPRR	7	5	2	3
CPRT	5	9	5	4
temptraining	25	29	15	14
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>60</b>	<b>29</b>	<b>31</b>

# Rapport de la commission des finances

## Finances

La situation financière de l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services au 31.12.2019 est saine et permet d'assurer la prestation stipulée dans le contrat, même selon différents scénarios.

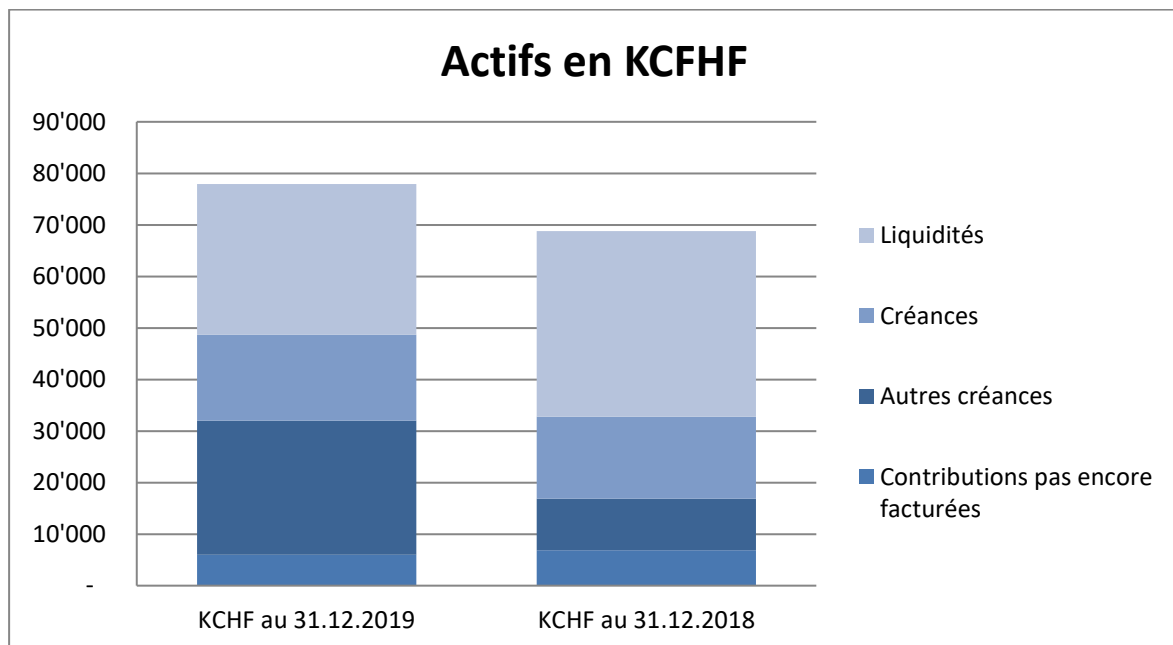
En 2019, les provisions ainsi que les fonds propres ont pu être augmentés grâce, d'une part, aux recettes élevées des contributions paritaires et, d'autre part, aux demandes de formations continues restées en-dessous des attentes dans le domaine temptraining.

Les comptes annuels au 31.12.2019 ont été émis par Swiss GAAP FER 21 et reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de l'Association.

## Rapport financier annuel

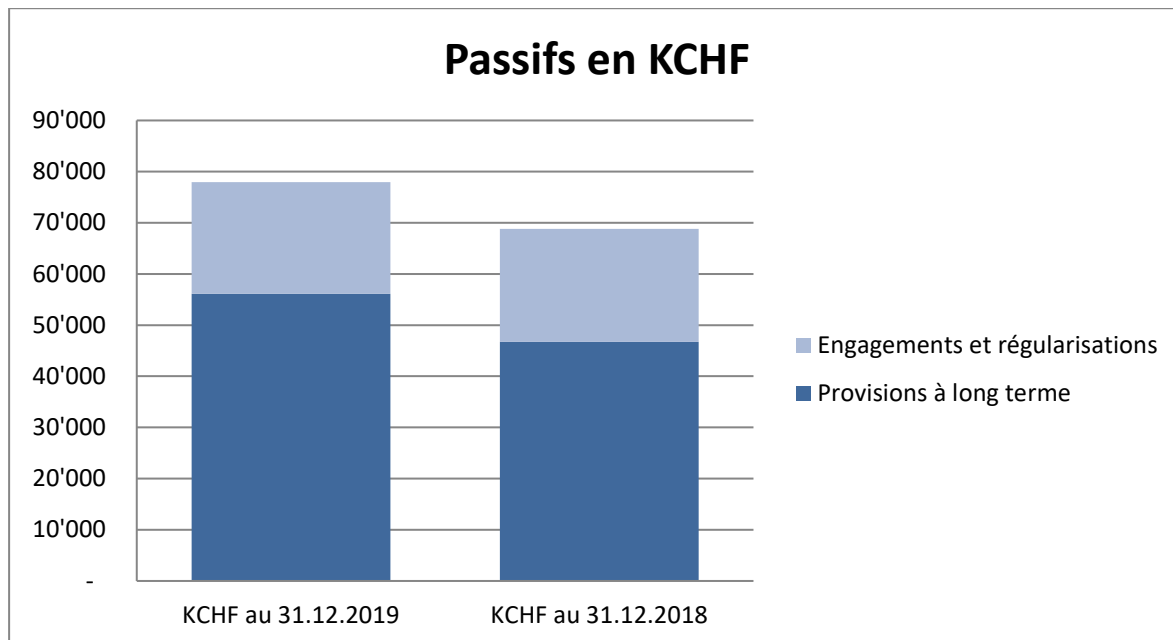
### Bilan

Les actifs montrent à côté des liquidités – qui ont quelque peu diminué en 2019 grâce à un placement des fonds – les créances ouvertes pour les paiements par acomptes des contributions aux frais d'exécution, actifs fixes et autres créances, de même que les contributions pour la fin de l'année, qui n'ont pas encore été facturées, qui concernent des décomptes finaux sur la base des déclarations salariales de l'année en cours 2019.



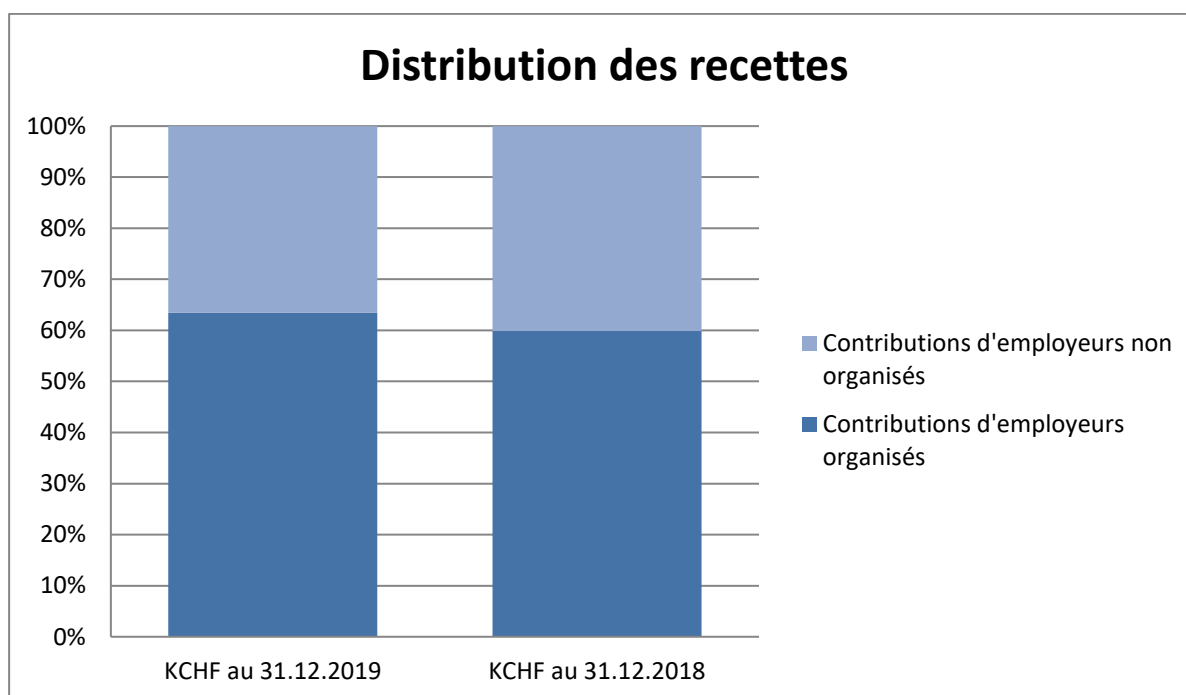
Les passifs comprennent les dettes et les délimitations pour les prestations publiques de la Convention collective de travail, qui ont légèrement diminué, de même que les fonds propres et les réserves pour des prestations envers les travailleurs et employeurs soumis qui ont, pour leur part, augmenté.

Les fonds propres ainsi que les réserves permettent à l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la location de services de continuer à remplir entièrement ses obligations même en cas de dégradation de la situation économique, qui toucherait particulièrement fort la location de services.



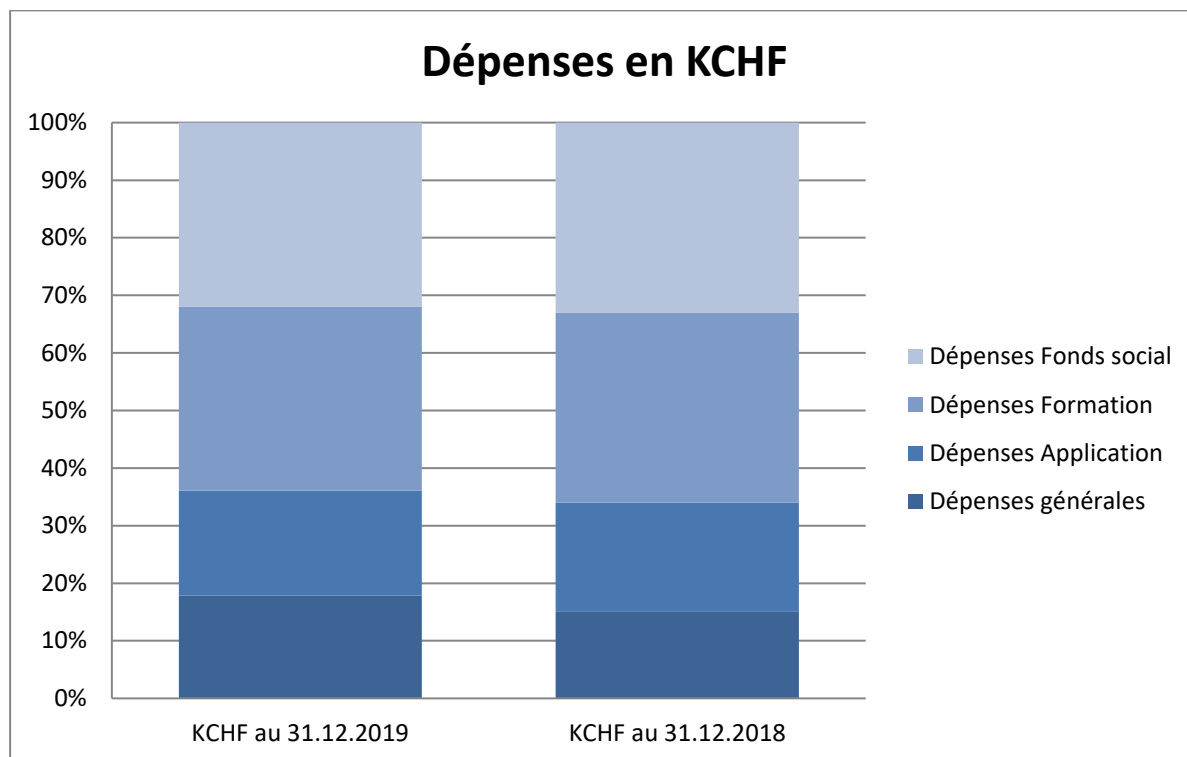
#### Compte d'exploitation

En 2019, les cotisations paritaires ont augmenté de 3.1% au total pour s'établir à CHF 56.5 mio (2018: CHF 54.8 mio), grâce à la croissance durable du secteur. La part des employeurs organisés s'élève en 2019 à 63% (2018: 60%).





Les dépenses de l'Association reflètent ses obligations contractuelles. Les dépenses de l'Association, sans baisse de recette, frais d'encaissement et formation de réserves, s'élèvent à CHF 46.7 mio.



## Prévisions

Les effets des pertes conjoncturelles pour 2020 sont encore incertains. Grâce toutefois aux réserves et aux fonds propres existants ainsi qu'à une planification budgétaire pluriannuelle de l'Association, prenant en considération différents scénarios, l'assurance est donnée que l'Association disposera néanmoins en tout temps des liquidités nécessaires pour pouvoir remplir toutes ses obligations contractuelles.

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL

<b>RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>			
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE</b>	<b>Annexe</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>ACTIFS</b>		CHF	CHF
Liquidités		29'237'320.20	35'989'939.13
Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.1	16'658'471.64	15'919'604.63
Autres créances à court terme	3.2	26'002'791.67	10'001'958.32
Contributions non encore facturées	3.3	6'018'138.42	6'870'416.25
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>77'916'721.93</b>	<b>68'781'918.33</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	3.4	-	-
<b>TOTAL DU BILAN</b>		<b>77'916'721.93</b>	<b>68'781'918.33</b>
<b>PASSIFS</b>			
Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.5	5'167'174.14	3'659'593.03
Autres dettes à court terme	3.6	121'330.30	151'453.00
Régularisations	3.7	16'509'443.16	18'209'810.38
Provisions à court terme	3.8	-	-
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>21'797'947.60</b>	<b>22'020'856.41</b>
Provisions à long terme	3.8	56'118'774.33	46'761'061.92
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>56'118'774.33</b>	<b>46'761'061.92</b>
<b>CAPITAUX ETRANGERS</b>		<b>77'916'721.93</b>	<b>68'781'918.33</b>
Résultat de l'exercice		-	-
<b>Capital de l'organisation</b>		-	-
<b>TOTAL DU BILAN</b>		<b>77'916'721.93</b>	<b>68'781'918.33</b>

<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>		<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>Annexe</b>	CHF	CHF
Contributions aux frais d'application des travailleurs	3.9	39'552'796.36	38'388'570.16
Contributions aux frais d'application des employeurs organisés		10'753'210.83	9'843'055.03
Contributions aux frais d'application des employeurs non organisés		6'197'987.61	6'609'189.32
Produits des coûts de contrôle versés par les employeurs organisés		63'537.95	72'113.90
Produits des coûts de contrôle versés par les employeurs non organisés		23'777.20	33'569.70
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs organisés		458'093.00	431'906.00
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs non organisés		446'439.10	521'934.45
Autres charges/produits d'exploitation	3.11	78'695.10	95'705.35
Diminution des produits	3.10	-736'260.77	-479'001.41
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>56'838'276.38</b>	<b>55'517'042.51</b>
Frais d'encaissement		-708'946.33	-638'112.20
Jetons de présence commissions		-226'496.10	-190'478.74
Remboursements des cotisations des membres aux employeurs organisés	3.12	-1'269'384.00	-1'397'221.40
Remboursements des cotisations des membres aux travailleurs organisés	3.12	-2'886'625.30	-2'766'372.25
Subventions aux associations d'employeurs		-969'300.00	-1'292'400.00
Subventions aux associations de travailleurs		-1'292'366.58	-1'292'350.13
Commission de recours - Frais de mandats		-676'894.50	-551'396.70
CPSLS - Frais de mandats		-38'772.00	-41'772.00
Autres charges de la CPSLS	3.13	-1'501'742.29	-159'807.64
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION</b>		<b>-9'570'527.10</b>	<b>-8'329'911.06</b>
Contrôles relatifs au respect de la CCT	3.14	-2'592'843.50	-1'833'702.34
Contributions à d'autres commissions paritaires		-2'244'945.09	-1'890'801.85
Commissions paritaires régionales - Frais de mandats		-1'967'679.00	-1'839'516.00
Commissions paritaires régionales - Jetons de présence		-283'568.16	-254'090.53
Commissions paritaires régionales - Autres coûts		-9'826.40	-15'238.00
Variation de la provision Application		-459'059.24	-2'250'598.14
Application - Frais de mandats		-2'347'860.00	-1'947'216.00
Autres charges de l'application		-393'207.85	-469'295.85
<b>TOTAL CHARGES D'APPLICATION</b>		<b>-10'298'989.24</b>	<b>-10'500'458.71</b>
Contributions aux frais de formation	3.15	-6'967'339.84	-6'797'130.94
Variation de la provision Formation continue		-8'281'123.57	-8'714'832.92
Formation continue - Frais de mandats		-2'436'928.00	-2'329'967.00
Autres charges de formation continue		-714'474.70	-476'332.11
<b>TOTAL CHARGES DE FORMATION CONTINUE</b>		<b>-18'399'866.11</b>	<b>-18'318'262.97</b>
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	3.16	-16'937'881.77	-16'433'994.00
Constitution de provisions pour les contributions d'assurance-maladie		-1'207'744.40	-1'640'563.73
Assurance indemnité journalière maladie - Frais de mandats		-253'860.00	-240'000.00
Autres charges relatives aux contributions d'assurance-maladie		-379.95	-3'619.34
<b>TOTAL CHARGES DU FONDS SOCIAL</b>		<b>-18'399'866.12</b>	<b>-18'318'177.07</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>169'027.81</b>	<b>50'232.70</b>
Produit financier	3.17	-169'027.81	-50'232.70
<b>Résultat financier</b>		<b>-169'027.81</b>	<b>-50'232.70</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Amortissements des actifs immobilisés	-	-
Augmentation/(diminution) des provisions	9'357'712.41	12'281'346.06
Augmentation/(diminution) des créances résultant de livraisons et prestations	-738'867.01	-1'715'322.34
Augmentation/(diminution) des contributions non encore facturées	852'277.83	-2'941'552.00
Augmentation/(diminution) des autres créances et régularisations	-833.35	-1'666.65
Augmentation/(diminution) des dettes résultant de livraisons et prestations	1'507'581.11	-2'476'404.55
Augmentation/(diminution) autres dettes à court terme et régularisations	-1'730'489.92	1'320'159.46
<b>Flux financiers d'exploitation</b>	<b>9'247'381.07</b>	<b>6'466'559.98</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-16'000'000.00</b>	<b>-10'000'000.00</b>
Augmentation des actifs financiers à court terme	-16'000'000.00	-10'000'000.00
<b>VARIATION NETTE DES LIQUIDITES</b>	<b>-6'752'618.93</b>	<b>-3'533'440.02</b>
<b>Justifications:</b>		
Liquidités au 1er janvier	35'989'939.13	39'523'379.15
Liquidités au 31 décembre	29'237'320.20	35'989'939.13
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-6'752'618.93</b>	<b>-3'533'440.02</b>

<b>TABLEAU RELATIF À LA VARIATION DU</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
Capital libéré	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
	<hr/>	<hr/>
<b>Capital de l'organisation à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Annexe du rapport financier annuel 2019  
(en franc suisses)**

**1. Fondements et organisation**

L'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est une association au sens du Code civil suisse (CC).

Le but est l'application de la CCT Location de services, de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que la promotion de la sécurité au travail et de la protection de la santé et, au moyen du Fonds social, l'amélioration du versement du salaire en cas de maladie.

La présentation des comptes est conforme aux statuts qui prévoient la norme Swiss GAAP RPC 21, les prescriptions du Code des obligations (CO) ainsi que les recommandations techniques relatives à la présentation des comptes, Swiss GAAP RPC, en particulier la recommandation 21 ; les comptes reflètent ainsi fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

**2. Principes en matière d'établissement et d'évaluation du bilan**

**2.1 Liquidités**

Les disponibilités recouvrent les avoirs sur compte chèque postal et les avoirs en banque.

**2.2 Créances résultant de livraisons et de prestations**

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les débiteurs présentant un risque d'insolvabilité font l'objet d'une auto-réévaluation; un correctif forfaitaire est calculé sur le solde restant. Le correctif se fonde sur les valeurs empiriques suivantes : des échéances < à 6 mois feront l'objet d'un correctif à hauteur de 2 %, entre 6-12 mois de 33,3 %, plus de 12 mois de 90 % et les créances au titre de la refacturation des coûts de contrôle et amendes < 12 mois de 50 %.

**2.3 Contributions non encore facturées**

Les décomptes finaux pour contributions salariales à l'attention des employeurs qui ont été établis jusqu'à fin février de l'année suivant le jour déterminant pour la clôture sont inscrits au bilan à la valeur nominale, sous déduction d'un correctif de valeur forfaitaire de 2 %. S'agissant des décomptes finaux encore manquants au 28.2.2020, resp. 28.2.2019, il est admis que les avoirs et les créances sont équivalents et de peu d'importance, raison pour laquelle ils ne figurent pas au bilan.

**2.4 Actifs immobilisés**

Au 31.12.2019 et au 31.12.2018, l'association ne possède pas d'immobilisations corporelles devant être inscrites au bilan.

Étant donné que la convention collective de travail est toujours conclue pour une courte période, l'utilisation à long terme des frais de développement ne peut, par conséquent, être garantie. Les frais de développement courants ne pouvant pas être comptabilisés, ils sont donc directement imputés au résultat courant.

**2.5 Contributions de formation continue approuvées mais pas encore payées**

Les cotisations qui ont été approuvées mais qui non pas encore été payées au titre de la formation continue et qui ne sont pas encore frappées de prescription sont reportées. Les demandes avec une date de fin de formation jusqu'à 12 mois avant la clôture de l'exercice seront reportées à 100%, les demandes avec une date de fin de formation entre 12 mois et 24 mois la clôture de l'exercice à 50% et les demandes avec une date de fin de formation supérieure à 24 mois à 30% du montant approuvé.

**2.6 Dépréciations d'actifs**

Pour tous les actifs, il est vérifié à chaque jour déterminant pour le bilan s'il existe des signes indiquant que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur atteignable (la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'utilisation). S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable est réduite à la valeur atteignable, la dépréciation grevant le résultat de la période. Dans les années 2019 et 2018, à l'exception de ce qui est décrit sous 2.2, aucune dépréciation d'actifs n'a été constatée ni comptabilisée.

**2.7 Dettes et provisions**

Les dettes figurent à leur valeur nominale. Les provisions sont évaluées sur la base des flux de liquidités probables. Elles sont augmentées, maintenues ou supprimées en fonction de la réévaluation

Étant donné que l'association est tenue d'utiliser à bon escient toutes les contributions perçues, la différence totale entre les fonds reçus et utilisés a servi à constituer des provisions qui seront affectées à l'usage convenu.

**2.8 Impôts**

Étant donné qu'il n'y a pas eu de bénéfice imposable et qu'aucun capital imposable n'est à disposition, aucune provision pour impôts n'a été constituée.

**2.9 Opérations hors bilan**

Aucune dette ne doit être portée au bilan.

### 3. NOTES COMPLEMENTAIRES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

#### 3.1 Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Créances résultant de livraisons et prestations	19'356'709.50	18'062'781.07
Correctifs de valeurs individuelles	-1'277'259.47	-1'171'862.87
Correctifs de valeurs forfaitaires	-1'420'978.39	-971'313.57
<b>Total</b>	<b>16'658'471.64</b>	<b>15'919'604.63</b>

Il n'existe pas de créances à l'encontre de personnes proches.

#### 3.2 Autres créances à court terme

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Créances résultant des retenues d'impôt à la source	291.67	291.67
Placements à court terme	26'000'000.00	10'000'000.00
Intérêts sur les placements à court terme	2'500.00	1'666.65
<b>Total</b>	<b>26'002'791.67</b>	<b>10'001'958.32</b>

#### 3.3 Contributions non encore facturées

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Contributions non encore facturées d'employeurs organisés	3'897'815.54	3'285'800.11
Contributions non encore facturées d'employeurs non organisés	2'116'822.88	3'581'816.14
Contributions non encore facturées d'autres prestations	3'500.00	2'800.00
<b>Total</b>	<b>6'018'138.42</b>	<b>6'870'416.25</b>

#### 3.4 Actif immobilisé

Au 31.12.2019 comme au 31.12.2018, l'association ne possède, selon le commentaire figurant sous le point 2.4, aucun actif immobilisé.

#### 3.5 Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Envers des tiers	1'951'421.34	364'387.43
Envers des personnes proches	3'215'752.80	3'295'205.60
<b>Total</b>	<b>5'167'174.14</b>	<b>3'659'593.03</b>

#### 3.6 Autres dettes à court terme

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Paiements anticipés d'employeurs	109'997.35	143'527.05
Dettes envers les assurances sociales	11'332.95	7'925.95
<b>Total</b>	<b>121'330.30</b>	<b>151'453.00</b>



### 3.7 Régularisations de passifs

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Contributions à des commissions paritaires	995'522.00	2'542'850.00
Contributions de formation continue accordées mais pas encore payées	2'662'135.10	3'165'075.18
Remboursements de primes d'assurance d'indemnité journalière maladie	2'046'864.27	2'175'541.00
Avoirs pour décomptes finaux non encore établis envers des employeurs	2'751'065.10	2'180'549.45
Envers des personnes proches	6'579'610.90	7'091'207.50
Frais d'encaissement	313'273.09	305'160.81
Provisions pour contrôles paritaires en cours de réalisation	621'500.00	187'000.00
Autres régularisations de passifs transitoires	539'472.70	562'426.44
<b>Total</b>	<b>16'509'443.16</b>	<b>18'209'810.38</b>

Les régularisations de passifs transitoires "Avoirs envers des personnes proches" recouvrent notamment les remboursements pour contributions de membres, les indemnités forfaitaires aux partenaires sociaux, selon le commentaire sous 3.12.

### 3.8 Provisions à court et à long terme

en CHF	Total	Application	Formation	Fonds social
<b>Provisions au 31.12.17</b>	<b>34'479'715.86</b>	<b>4'902'171.45</b>	<b>16'700'122.56</b>	<b>12'877'421.86</b>
Constitution en 2018	-	-	-	-
Utilisation en 2018	-324'648.73	-	-	-324'648.73
Constitution en 2018	12'605'994.79	2'250'598.14	8'714'832.92	1'640'563.73
<b>Provisions au 31.12.18</b>	<b>46'761'061.92</b>	<b>7'152'769.59</b>	<b>25'414'955.48</b>	<b>14'193'336.86</b>
Dépôt en 2019	-	-	-	-
Utilisation en 2019	-590'214.80	-	-	-590'214.80
Constitution en 2019	9'947'927.21	459'059.24	8'281'123.57	1'207'744.40
<b>Provisions au 31.12.19</b>	<b>56'118'774.33</b>	<b>7'611'828.83</b>	<b>33'696'079.05</b>	<b>14'810'866.46</b>

Étant donné que l'association est tenue d'utiliser à bon escient toutes les contributions perçues, la différence totale entre les fonds reçus et utilisés a servi à constituer des provisions qui seront affectées à l'usage convenu.

### 3.9 Contributions aux frais d'application des travailleurs

Selon la dérogation accordée et les informations contenues dans la demande de DFO, la proportion de travailleurs organisés s'élève à 5,05 % pour un total de 300 000 travailleurs soumis. En conséquence, les contributions aux frais d'application des travailleurs organisés s'élèvent à CHF 1'997'416.20 (année précédente CHF 1'938'622.80), et à CHF 37'555'380.16 pour les employés non organisés (année précédente CHF 36'449'947.36).

A la fin 2019, plus de 400'000 travailleurs sont soumis. On ignore toutefois la proportion effective des travailleurs organisés en 2019.

### 3.10 Diminution des produits

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Pertes sur débiteurs	-181'199.35	-321'606.71
Variation des provisions pour ducroire	-555'061.42	-157'394.70
<b>Total</b>	<b>-736'260.77</b>	<b>-479'001.41</b>

### 3.11 Autres produits d'exploitation

2018 en CHF	Total	Emp. Organisés	Emp. non organisés
Cotisations des membres	700.00	-	-
Frais de rappel	21'500.00	3'400.00	18'100.00
Intérêts de retard	68'594.55	4'772.50	63'822.05
Autres produits	4'910.80	-	-
<b>Total</b>	<b>95'705.35</b>	<b>8'172.50</b>	<b>81'922.05</b>

2019 en CHF	Total	Emp. Organisés	Emp. non organisés
Cotisations des membres	700.00	-	-
Frais de rappel	14'500.00	3'300.00	11'200.00
Intérêts de retard	63'341.35	5'425.75	57'915.60
Autres produits	153.75	-	-
<b>Total</b>	<b>78'695.10</b>	<b>8'725.75</b>	<b>69'115.60</b>

### 3.12 Remboursements des cotisations des membres

Selon l'art. 26 des statuts, sous la rubrique « remboursements des cotisations des membres », en 2018 CHF 3'773'593 ont été payés au titre du remboursement de 80 % des cotisations de membres aux parties contractantes (employeurs organisés: CHF 1'257'221 / travailleurs organisés: CHF 2'516'372) et les provisions réduites à hauteur de CHF 390'000. En 2019 CHF 3'906'009 ont été payés ou été facturées à l'association (employeurs organisés: CHF 1'269'384 / travailleurs organisés: CHF 2'636'625) et les provisions ont réduites à hauteur de CHF 250'000.

Cf. également les commentaires sous le point 3.19

### 3.13 Autres dépenses de la CPSLS

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Frais des commissions	-37'152.65	-25'259.05
Frais administratifs CPSLS	-200'189.79	-130'387.54
Frais site internet	-144'898.40	-4'161.05
Frais du projet Equal Minimum Pay - banque de données	-1'119'501.45	-
<b>Total</b>	<b>-1'501'742.29</b>	<b>-159'807.64</b>

### 3.14 Contrôles du respect de la CCT

En 2018, les réserves pour les contrôles en cours concernant la comptabilité des salaires ont augmenté de CHF 60'500.- pour s'élever nouvellement à CHF 187'000.-.

En 2019, les réserves pour les contrôles en cours concernant la comptabilité des salaires ont augmenté, passant de CHF 434'500.- à nouvellement CHF 621'500.-.

### 3.15 Contributions aux frais de formation

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Contributions aux frais de formations payées et retenues à la source	-7'481'934.42	-8'938'833.44
Remboursement de contributions versées au titre de la formation continue	11'654.50	15'370.00
dont contributions déjà accordées l'année précédente	3'165'075.18	5'291'407.68
Contributions aux frais de formations accordées mais toujours en cours	-2'662'135.10	-3'165'075.18
<b>Total</b>	<b>-6'967'339.84</b>	<b>-6'797'130.94</b>

**3.16 Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie**

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2016		781'945.15
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2017		-1'106'593.88
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2018	-590'214.80	-16'433'994.00
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2019	-16'937'881.77	
Dissolution de provisions utilisées	590'214.80	324'648.73
<b>Total</b>	<b>-16'937'881.77</b>	<b>-16'433'994.00</b>

**3.17 Résultat financier**

en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Revenu d'intérêts	7'291.70	4'166.65
Taux d'intérêt négatif	-176'319.51	-54'399.35
<b>Total</b>	<b>-169'027.81</b>	<b>-50'232.70</b>

**3.18 Garanties et actifs mis en gage**

Aucune garantie n'a été accordée et aucun actif n'a été mis en gage.

**3.19 Personnes et sociétés proches**

Les avoirs et engagements envers des personnes proches figurant au bilan concernent les membres des associations de swissstaffing, Unia, Syna, SEC Suisse et Employés Suisse.

Les prestations de l'association dans les domaines Dépenses générales, Application et Formation continue sont fournies par ses membres Unia et swissstaffing conformément aux conventions de prestations signées. Les coûts qui en résultent pour Unia et swissstaffing de CHF 8'512'342 (en 2018, CHF 6'709'868) sont indemnisés sur la base des coûts totaux effectifs.

Par ailleurs, l'assemblée de l'association a décidé de verser les indemnités suivantes, qui ont été payées ou provisionnées dans la clôture 2019 resp. 2018:

	Clôture 2019	Clôture 2018
Remboursement des cotisations de membres de l'association	CHF 4'156'009	CHF 4'163'594
Indemnité forfaitaire aux parties contractantes	CHF 2'261'667	CHF 2'584'750

#### **4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la date de clôture qui auraient dû être pris en compte dans les comptes de 2019 ou 2018.

La CCT Location de services, de même que les travailleurs et les employeurs concernés par la location de services, ont été fortement touchés par la pandémie due au Coronavirus en 2020.

Pour le jour de clôture au 31 décembre 2019, le coronavirus (Sars-CoV-2) ainsi que les mesures de protection sont considérés comme événements devant être documentés après la date de clôture, sans conséquence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des dettes.

#### **5. Autres données selon Swiss GAAP FER 21**

Dans le domaine de temptraining, il y a eu un cas de fraude en 2016.

Le montant du délit n'est pas encore connu au moment du bilan annuel.

En 2018 et 2019, un montant de CHF 27'024.- de la somme délictuelle a été remboursé.

Étant donné qu'il n'y a eu aucune récolte de fonds et que l'Association a transmis ses activités administratives sur la base des coûts effectifs, il a été renoncé à l'établissement d'un décompte séparé des coûts pour la récolte de fonds, le personnel, les frais de voyage et de représentation, les dépenses de matériel, les frais d'entretien et les amortissements, étant donné que ces frais sont compris dans les coûts effectifs totaux de l'Association.

Les indemnités prévues dans le règlement pour les membres des organes dirigeants, l'indemnisation annuelle, les jetons de présence ainsi que les indemnités pour frais sont payés.

En 2019, ces frais ont représenté CHF 98'761, en 2018 ils représentaient CHF 115'301.